

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

#### **N°14 – ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de service public  
relatives à la construction et  
l'exploitation des parcs de  
stationnement payants  
« Cœur de Ville » et  
« Grande Plage » : rapport  
d'activités du délégataire  
pour l'exercice 2022

Rapporteur :

Christine Duhart, adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### ***Séance du 21 septembre 2023 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen*

#### **Présents**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint,

Manuel Vaquero, , Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave (*présente à partir de la délibération n°2*), Benjamin Marcille, , Monique Labattut, , Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs**

- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Bruno Garraialde, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Sylvie Dargains à Béatrice Chauffard, conseillère municipale

#### **Absent :**

- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée (*jusqu'à la délibération n°2*)
- Noémie Troubat

**Date de la convocation** : 14 septembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Guillaume Boivin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20230921-2023-09-14-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023

## **N°14 – ADMINISTRATION GENERALE**

### **Délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation des parcs de stationnement payant « Cœur de Ville » et « Grande plage » : rapport d'activités du délégataire pour l'exercice 2022**

Mme Duhart, adjoint, expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation, afin d'apprécier les conditions d'exercice du service public.

La société Indigo Park, délégataire des parcs de stationnement payant « Cœur de Ville » et « Grande plage », a communiqué son rapport d'activités pour l'exercice 2022.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport d'activités de la société Indigo Park, délégataire des parcs de stationnement payant « Cœur de Ville » et « Grande plage » pour l'exercice 2022 (annexe 10).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

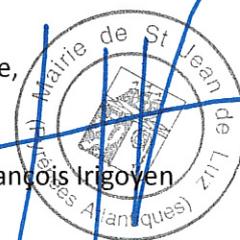
- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 13 septembre 2023,
- prend acte du rapport d'activités de la société Indigo Park, délégataire des parcs de stationnement payant « Cœur de Ville » et « Grande plage » pour l'exercice 2022 (annexe 10).

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen



Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20230921-2023-09-14-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023